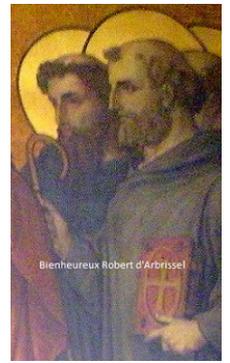




ANNEE A



5<sup>IÈME</sup> DIMANCHE DE CARÊME  
Semaine du 02 Avril au 09 Avril  
Internet : [rennes.catholique.fr/retiers]/[messes.info/horaires]



### DATE(S) À RETENIR POUR LA SEMAINE

- Mardi 04 Avril** : 16h00, Presbytère de RETIERS, Rencontre pour veufs et veuves.
- Mercredi 05 Avril** : 20h30, Presbytère de RETIERS, Équipe Pastorale.
- Vendredi 07 Avril** : 10h15 à 11h30 au presbytère : Répétition de chants (Idem Vendredi 14 Avril)
- Vendredi 07 Avril** : 20h30, le THEIL de BRETAGNE, Célébration Pénitentielle (Absolution Collective).
- Samedi 08 Avril** : 10h00, COËSMES, Célébration Pénitentielle (Absolution Collective).
- Dimanche 09 Avril** : Chemin de Croix de MONTHAULT (cf ci-dessous).

*ATTENTION : Week-end des 08 et 09 Avril ; messe samedi 08 Avril à 18h30 au presbytère.*

*Le dimanche 09 Avril; 09h30 MARCILLÉ ROBERT et 10h45 : RETIERS.*

*Pour les horaires (Retiers ou autres Paroisses) de la Semaine Sainte et de Pâques, cliquez ci-dessous :*

[www.messes.info/horaires](http://www.messes.info/horaires)

### DATE(S) À RETENIR POUR LES SEMAINES À VENIR



**BAPTÊME(S)** : Léna LOUAISIL et Axelle DROUIN le **08 Avril** au THEIL de BRETAGNE

**MARIAGE(S)** :

**OBSÈQUES** : Mme Marie-Josèphe OURY, née POTTIER, 88 ans, le **25 Mars** à MARCILLÉ ROBERT  
Mme Rosalie COUVERT, née COUVERT, 94 ans, le **31 Mars** à MARCILLÉ ROBERT  
Sr Françoise LEGENDRE, 77 ans, le **29 Mars** à St MÉEN le GRAND,  
Sr Françoise était de la communauté de COËSMES jusqu'au **31 Août 2016**.



**RECHERCHE de BÉNÉVOLES  
MAISON de RETRAITE de RETIERS**

## **DÉMARCHE SYNODALE pour le DIOCÈSE de RENNES : Nourrir l'élan missionnaire**

Mgr d'Ornellas, archevêque de Rennes - Dol - St Malo, invite tous les chrétiens d'Ille et Vilaine à réfléchir à 3 questions qui lui paraissent fondamentales pour l'avenir de tous :

- \* Que devons-nous faire pour que la foi chrétienne soit transmise ?
- \* Comment témoigner de notre Foi auprès des personnes qui ne pratiquent pas ?
- \* Que faudrait-il inventer pour rejoindre les jeunes familles ?

Pour lancer cette réflexion sur la paroisse Bhx Robert d'Arbrissel, j'ai constitué une petite équipe de chrétiens avec lesquels nous avons construit une soirée de partage et de réflexion, une soirée que nous voulons fraternelle et joyeuse, que nous espérons fructueuse en propositions nouvelles.

## **JOURNAL ÉGLISE en MARCHES de BRETAGNE**

Le N° 37 est paru. Vous pouvez le prendre à l'accueil du presbytère ou aux portes des églises.

---

## **APPEL aux DONS pour CHAISES**

Pour la réouverture de l'église de Retiers, des enveloppes vont être distribuées pour renouveler plusieurs centaines de chaises. Merci de faire connaître cet appel aux dons et merci de votre geste de soutien.

Des enveloppes sont également disponibles à l'accueil au presbytère.

Elles seront également distribuées lors des obsèques afin de joindre le plus grand nombre pour ce geste.

---

## **CHEMIN de CROIX de MONTHAULT : 30<sup>ème</sup> Édition Dimanche 09 Avril**

Un car est organisé au prix de 10€ pour les adultes et de 5€ pour les enfants.

S'inscrire le plus rapidement possible. Des tracts sont à votre disposition au presbytère.

Possibilité de pique-nique à partir de 12h00 au presbytère de Retiers.

- \* 13h00 précises : Départ, donc arrivée pour 12h45 en face du presbytère.
- \* 14h30 : Arrivée à Monthault
- \* 15h00 : Début du Chemin de Croix Vivant.
- \* 19h00 : retour à Retiers

## **SEMAINE SAINTE**

**RAMEAUX** : Samedi 08 Avril, 18h30, Grande Salle du Presbytère

Dimanche 09 Avril, 09h30 : MARCILLÉ-ROBERT; 10h45 à RETIERS et COËSMES

**JEUDI SAINT 13 AVRIL** : 20h00 à COËSMES

**VENDREDI SAINT 14 AVRIL** : 15h00, Chemin de Croix à ARBRISSEL

20h00 La Passion à COËSMES

**VEILLÉE PASCALE 15 AVRIL** : 20h00 au THEIL de BRETAGNE

**PÂQUES 16 AVRIL** : 09h30 à THOURIE, 10h45 à ESSÉ et RETIERS

**Célébration Pénitentielle Collective** : Vendredi 07 Avril 20h30 au THEIL de BRETAGNE, Samedi 08 Avril 10h00 à COËSMES

---

## Le DENIER



Vous avez sans doute remarqué les nouvelles affiches du Denier. Elles mettent en avant la personne du prêtre. En ces temps de questionnement sur l'avenir, la mission des prêtres est plus que jamais essentielle. Les prêtres célèbrent les sacrements et accompagnent les chrétiens dans les grands moments de leur vie. Ils partagent la parole de Dieu, mais aussi les joies et les difficultés de tous leurs paroissiens. Ils donnent du temps pour accueillir ceux qui en ont besoin. Ils consacrent leur vie au Christ, à notre Église, et demeurent au service de tous les membres de la communauté.

**Si les prêtres peuvent accomplir ces missions, c'est grâce à vous !**

Vous le savez bien, prêtres et salariés laïcs, avec de nombreux bénévoles dans notre diocèse et notre paroisse font vivre chaque jour la mission de l'Église : annoncer, célébrer, servir. Nous sommes tous appelés à soutenir cette mission, par la prière, mais aussi par un soutien financier en participant à la collecte du Denier

Le Denier n'est pas une question accessoire, car l'Église ne bénéficie d'aucune subvention pour assurer la rémunération des prêtres et des laïcs salariés.

**Merci pour votre contribution ! Chaque don, quel que soit son montant est précieux.**

Si vous ne l'avez pas reçue, nous vous invitons à prendre une enveloppe du Denier à l'entrée de l'église. Le tract que vous y trouverez vous donnera toutes les informations nécessaires sur la manière dont votre don sera utilisé.



## FONDATION du PATRIMOINE

Je vous rappelle que l'appel aux dons pour la rénovation de l'église de Retiers continue. Vous pouvez les adresser à « **La Fondation de Patrimoine** », via le presbytère ou l'Association la Restèrienne. Pour ces dons, vous avez la possibilité de déduction fiscale pour vos impôts. Intitulez votre chèque : « **Fondation du Patrimoine église St Pierre de Retiers** ». Des tracts existent au presbytère de Retiers. De plus, notre église de Retiers est la seule du XVII<sup>ème</sup> siècle en Ille et Vilaine, avec des fresques découvertes.

Merci de le faire savoir autour de vous.



## LIVRE : REMÈDES à la FATIGUE de CROIRE

Un livre qui a été étudié par l'équipe pastorale. Vendredi dernier, on le proposait dans un Carrefour.

Vous pouvez le commander au presbytère

## RECHERCHE de BÉNÉVOLES MAISON de RETRAITE de RETIERS

Vous avez du temps, vous aimez les autres, venez rejoindre notre équipe de bénévoles visiteurs à la maison de retraite de Retiers, en particulier une fois par mois, le samedi pour un après midi récréatif avec sortie à pied quand il fait beau (besoin de bras pour les personnes en fauteuil). Merci de votre engagement. Pour en savoir plus, appelez Colombe RICHARD au 02 99 47 70 14 ou le Père Daniel BOUÉ au presbytère.

## **LE FINANCEMENT DES ÉGLISES EN EUROPE**

En France, depuis la séparation des Églises et de l'État instaurant la laïcité (1905), aucun culte ne peut être subventionné par les pouvoirs publics.

Pour continuer à assurer un traitement aux prêtres, l'Église a donc institué une contribution volontaire des catholiques : le Denier du Culte. Cette collecte a changé de nom en 1989, devenant le Denier pour exprimer le fait que l'Église n'emploie pas uniquement des prêtres mais aussi des salariés laïcs qui assurent des missions pastorales ou administratives. Ce système est propre à la France.

### **» EN BELGIQUE**

En Belgique, nul besoin de collecte du Denier pour rémunérer les prêtres. En effet, la constitution belge reconnaît une « utilité sociale » aux religions : les ministres des cultes sont rémunérés directement par l'État et leurs pensions de retraite sont également prises en charge. De plus, les provinces ou les communes doivent mettre un logement à disposition des prêtres ou, à défaut, leur verser une indemnité compensatoire.

### **» EN ALLEMAGNE**

L'État autorise les Églises à prélever le Kirchensteuer, un impôt cultuel. Toute personne baptisée payant l'impôt sur le revenu doit reverser à l'Église un impôt dont les Länder (les régions) fixent le taux (entre 8 et 9 % de l'impôt sur le revenu). En plus de cet impôt cultuel, l'Église reçoit des subventions de l'État. Cet impôt s'applique également aux protestants et aux juifs.

### **» EN ESPAGNE ET EN ITALIE**

Dans ces deux pays, les contribuables peuvent choisir d'affecter une partie de leur impôt sur le revenu à l'Église ou à des associations. En Espagne, où seule l'Église catholique profite de cette disposition, 0,5 % de l'impôt peut lui être reversé. En Italie, les contribuables ont le choix de verser les 0,8 % de l'impôt sur le revenu à l'une des six communautés religieuses ayant signé un accord avec l'État, ou à l'État lui-même.

### **» EN SUISSE ET EN AUTRICHE**

En Suisse, la situation est différente selon les cantons : en Suisse alémanique, le système allemand de l'impôt ecclésiastique prévaut. À l'inverse, dans le canton de Vaud, l'Église est rémunérée par des subventions publiques. En Autriche, la loi prévoit un financement par une contribution obligatoire des fidèles : c'est alors aux Églises de lever cette contribution mais l'État les assiste pour contraindre les contribuables au paiement.

### **» EN FRANCE : MOBILISONS-NOUS !**

L'Église catholique en France ne peut compter que sur le don des baptisés pour faire vivre sa mission et donner les moyens nécessaires à ceux qui la servent. Dans notre diocèse, votre don au Denier donne les moyens de vivre et d'agir à 379 personnes. (Yann)

### **Le SITE INTERNET [[rennes.catholique.fr/retiers](http://rennes.catholique.fr/retiers)] :**

#### **POURQUOI un SITE INTERNET ?**

- \* Parce que c'est un support de communication efficace.
- \* Parce que l'Église se doit d'utiliser les moyens actuels de communication
- \* Parce que c'est un moyen de s'ouvrir au plus grand nombre. Les jeunes sont nés dans ce monde
- \* Parce que l'Église se doit de faire connaître ce qu'elle propose.

#### **A QUOI SERT-IL ?**

- \* Comme journal d'information pour les paroissiens réguliers ou non.
- \* Comme un service de renseignements ( dates des baptêmes, des professions de foi ...).
- \* Comme un outil pastoral.
- \* Comme un outil pédagogique ( montrer d'autres célébrations, des témoignages, ...).
- \* Faire part de réflexions sur un sujet particulier.
- \* Réaliser des feuilles pour les célébrations.
- \* A montrer que le message de l'Église peut être utile.

Il reste à le faire vivre. Nous avons besoin de vos retours positifs ou non. Faites-nous part de vos suggestions à : [daniel.boue@orange.fr](mailto:daniel.boue@orange.fr)

## LES CINQ GRANDES RESSOURCES DE L'ÉGLISE



### **Le Denier** : la principale ressource de l'Église

Elle permet aux prêtres, religieuses, religieux et animateurs laïcs salariés du diocèse de vivre et d'agir.



### **La quête** : elle est vitale pour votre paroisse

Elle sert à couvrir les frais de fonctionnement comme le chauffage, l'électricité et les différentes activités paroissiales.



### **Le casuel** : à l'occasion des grands moments de la vie des catholiques

C'est l'offrande faite à la paroisse lors d'un baptême, d'un mariage ou de funérailles.



### **Les offrandes de messe** : une intention de prière et un geste de partage

C'est l'offrande destinée aux prêtres pour la célébration d'une messe à une intention particulière : pour un défunt, un malade, des noces d'or, un nouveau baptisé...



### **Les legs** : pour soutenir l'Église de demain

L'Église est habilitée à recevoir des legs, donations et assurances-vie totalement exonérés de droits de mutation.

Ces ressources sont consacrées à préparer l'avenir de l'Église, notamment en rénovant les bâtiments.

